

NATIONAL LIBRARY  
C A N A D A  
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

6011A)280/1K  
BDRH

VOL. XXIII-No 7

Le BULLETIN des  
RECHERCHES  
HISTORIQUES

Publication Mensuelle  
JUILLET 1917

ORGANE

DE

NATIONAL LIBRARY  
C A N A D A  
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patria et patriam cognoscere  
tenetis mihi non civis sed peregrinus erit



DIRECTEUR DE LA RÉDACTION :

PIERRE-GEORGES ROY

EDITE ET ADMINISTRE PAR

LA CIE DE PUBLICATION DE L'ÉCLAIREUR

BEAUCEVILLE, Que.

## Sommaire du mois de Juillet

	Pages
La famille Bailly de Messein . . . . .	193
Une page de l'histoire du collège de Montréal, E. Z. M.	206
Pétition des Conseillers du Conseil Souverain de Québec,	212
Ouvrages publiées par feu M. N. E. Dionne, P. G. R.	213
Les jours fériés sous le régime français, E. Z. M. . .	216
La croix plantée par Cartier à Gaspé, P. G. R. . . ;	217
Questions, RIX . . . . .	218
Les Frères du Canada, E. Z. M. . . . .	219
Marié Renouard, épouse de Robert Giffard, . . . .	221
Mémoire inédit de l'iniendant Hocquart, Hocquart,	222

---

### AVIS

---

Pour tout ce qui concerne l'administration du *Bulletin*, remises d'abonnements, demandes de livraisons, etc., etc., prière de s'adresser au :

**Bulletin des Recherches Historiques,**  
**BEAUCEVILLE.**

---

Toute correspondance relative à la rédaction du *Bulletin* doit être adressée à

**Pierre-Georges Roy,**  
**LEVIS.**

**BULLETIN**  
DES  
**RECHERCHES HISTORIQUES**

**VOL. XXIII**

**BEAUCEVILLE-JUILLET 1917**

**No 7**

**La famille Bailly de Messein**

**NICOLAS BAILLY DE MESSEIN**

Le premier Bailly de Messein qui vint s'établir dans la Nouvelle-France était originaire de Montreuil, évêché de Toul, en Lorraine. Il était fils de Michel Bailly de Messein et de Anne Marsain (1).

Nicolas Bailly de Messein vint ici en qualité d'enseigne dans une compagnie des troupes du détachement de la marine. En quelle année ? Nous n'avons pu l'établir. Nous croyons, toutefois, qu'il passa dans la Nouvelle-France peu après 1700.

Dans la liste officielle des officiers des troupes de la marine en la Nouvelle-France dressée d'après la revue qui en avait été faite le 1er octobre 1721, nous voyons que M. Bailly de Messein était enseigne dans la compagnie de M. de Villedonné. Le lieutenant de cette même compagnie était le chevalier de Rigaud (2).

M. Bailly de Messein avait en France un protecteur, M. Le Pelletier, qui s'intéressait beaucoup à son sort. Le 11

(1) Mgr Tanguay (*Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, vol. Ier, p. 103) écrit Marsain. Ce nom au registre de Québec, à la date du 8 février 1706, peut aussi bien se lire Marlain.

(2) *Bulletin des recherches historiques*, vol. XIV, p. 380.

janvier 1729, le président du Conseil de marine écrivait à M. Le Pelletier qu'il donnerait de l'avancement au sieur Bailly de Messein, enseigne au Canada, dès qu'il en aurait l'occasion (3).

En 1730, M. Bailly de Messein obtint la permission de passer en France (4). Nous ignorons s'il profita de ce congé.

En 1732, M. Bailly de Messein fut promu au grade de lieutenant. C'est, du moins, ce que nous pouvons inférer d'une lettre du président du Conseil de marine à M. de Lignery. Le 22 avril 1732, il l'informait que le roi avait accordé à son fils l'enseigne vacante par l'avancement de M. Bailly de Messein (5).

M. Bailly de Messein mourut à Québec le 27 septembre 1744. Son acte de sépulture le qualifie de lieutenant réformé d'une compagnie de la marine et le dit âgé d'environ 80 ans.

Il s'était marié deux fois.

Il avait épousé, à Québec, le 8 février 1706, Anne Bonhomme, veuve de Jean Minet, et fille de Guillaume Bonhomme et de Françoise Haché. Elle décéda à Québec le 2 juin 1714.

En secondes noces, à Québec le 30 octobre 1717, M. Bailly de Messein épousa Catherine Trefflé, veuve de Léonard Crequel, et fille de François Trefflé dit Rotot et de Catherine Mathieu. Elle décéda à Québec le 2 mars 1732.

De son premier mariage il avait eu cinq enfants :

## I

### **Marie-Anne Bailly de Messein**

Née à Québec le 19 mai 1707.

Probablement décédée en bas âge.

---

(3) *Rapport concernant les archives canadiennes pour l'année 1904*, p. 108.

(4) L'abbé Daniel, *Notice sur la famille Guy et sur quelques autres familles*, p. 49.

(5) *Rapport concernant les archives canadiennes pour l'année 1904*, p. 155.

II

**François-Augustin Bailly de Messein**

Le continuateur de la lignée.

III

**Louise Bailly de Messein**

Née à Québec le 30 novembre 1712.

Décédée au même endroit le 29 décembre 1712.

IV

**Marie-Joseph Bailly de Messein**

Née à Québec le 30 novembre 1712.

Mariée, à Québec, le 15 août 1740, à Jean-Baptiste Hyver, capitaine de navire, fils de Robert Hyver, de Saint-Laurent, diocèse de Bayeux, en Normandie.

En secondes noces, à Québec, le 9 juillet 1744, elle devint la femme de Antoine-Charles Turpin, procureur en la ville de Québec, fils de feu Pierre-Guillaume Turpin, procureur au Châtelet de Paris, et de feu Anne Poteau.

Madam Turpin décéda à Québec le 20 avril 1771.

V

**Pierre-Eustache Bailly de Messein**

Né à Québec le 11 mai 1714.

Décédé à Charlesbourg le 12 juillet 1714.

---

**FRANÇOIS-AUGUSTIN BAILLY DE MESSEIN**

---

Né à Québec le 20 août 1709.

Il fit d'abord du commerce à Montréal puis il s'établit marchand à Sainte-Anne de Varennes et s'amassa une jolie fortune.

M. Bailly de Messein décéda à Sainte-Anne de Varennes le 2 avril 1771.

Il avait épousé, à Montréal, le 13 janvier 1740, Marie-Anne Des Goutins, fille de François-Marie Des Goutins, ancien conseiller au Conseil Supérieur de l'île Royale, et de Marie-Angélique Aubert de la Chesnaye.

Madame Bailly de Messein décéda trente-trois ans après son mari, à Sainte-Anne de Varennes, le 28 novembre 1804.

De leur mariage étaient nés seize enfants :

I

**Charles-François Bailly de Messein**

Né à Montréal le 4 novembre 1740.

Il fit ses études au collège Louis-le-Grand, à Paris.

Ordonné prêtre à Québec le 10 mars 1767, il fut envoyé immédiatement comme missionnaire auprès des Acadiens établis à Halifax. Il déploya dans cette mission un zèle admirable pour le salut des âmes.

En 1771, il revenait à Québec et fut nommé professeur de rhétorique au séminaire de Québec. Il demeura quatre années dans ces fonctions.

En 1776, pendant l'invasion américaine, M. Bailly de Messein devint l'aumônier d'un bataillon que recrutait M. de Beaujeu dans les paroisses de la côte sud pour aider à repousser les envahisseurs. Il accompagna M. de Beaujeu à Sainte-Anne de la Pocatière, Kamouraska, Rivière-Ouelle, Saint-Roch des Aulnaies, Saint-Thomas. M. Bailly de Messein était avec les royalistes lorsqu'ils eurent leur rencontre avec les Bostonnais à Saint-Pierre de la Rivière-du-Sud. Il reçut même en cette occasion une blessure assez grave.

Après s'être rétabli de sa blessure, M. Bailly de Messein retourna au séminaire de Québec où il enseigna la théologie jusqu'en 1777.

En cette année 1777, son évêque lui confiait la cure de la Pointe-aux-Trembles.

En 1778, le gouverneur Carleton, qui retournait en Angleterre, priait M. Bailly de Messein de devenir le précepteur de ses enfants. Il accepta et passa quatre années en Europe, tout en demeurant curé titulaire de la Pointe-aux-Trembles.

M. Bailly de Messein revint au pays en 1782.

En 1786, Carleton, devenu lord Dorchester, fut de nou-

veau chargé du gouvernement de la colonie. Il n'avait pas oublié le précepteur de ses enfants. Aussi, en 1788, à la mort de Mgr d'Esgly, et peu après l'avènement de Mgr Hubert, coadjuteur de ce dernier, au siège épiscopal de Québec, la faveur officielle fit arriver le curé de la Pointe-aux-Trembles à la coadjutorerie.

Nommé par le pape Pie VI évêque de Capse "in partibus", le 26 septembre 1788, M. Bailly de Messein fut sacré dans la cathédrale de Québec, par Mgr Hubert, le 12 juillet 1789.

Mgr Bailly de Messein continua à desservir la Pointe-aux-Trembles jusqu'à sa mort arrivée à l'Hôpital-Général de Québec le 20 mai 1794. Il fut inhumé dans le sanctuaire de l'église de la Pointe-aux-Trembles, presque sous l'autel, du côté de l'Évangile.

## II

### **Honoré-Joseph Bailly de Messein**

Né à Montréal le 19 mars 1742.

## III

### **Michel Bailly de Messein**

Le continuateur de la lignée.

## IV

### **Marie-Louise-Charlotte Bailly de Messein**

Née à Montréal le 5 décembre 1748.

Mariée, à Sainte-Anne de Varennes, le 25 mai 1766, à François-Abel-Étienne Roberth de La Morandière, ci-devant lieutenant dans le détachement des troupes de la marine, fils de Étienne Roberth de La Morandière et de Marguerite de Puységault.

M. Roberth de La Morandière décéda à Sainte-Anne de Varennes le 11 mars 1783.

Le colonel de Longueuil s'intéressa au sort de la veuve de M. Roberth de La Morandière et lui obtint une pension annuelle de vingt-cinq livres. Le premier paiement lui en fut fait en 1786, et cette pension lui fut servie jusqu'à sa mort.

Madame Robert de La Morandière décéda à Sainte-Anne de Varennes le 25 mars 1810.

V

**Charles Bailly de Messein**

Né à Montréal le 20 septembre 1750.

Décédé à Sainte-Anne de Varennes le 27 septembre 1750.

VI

**Marie-Catherine Bailly de Messein**

Née à Montréal le 2 janvier 1752.

Décédée à Sainte-Anne de Varennes le 27 janvier 1752.

VII

**Marie-Catherine Bailly de Messein**

Née à Sainte-Anne de Varennes le 7 avril 1753.

Décédée au même endroit le 2 juillet 1753.

VIII

**Pierre-Hector Bailly de Messein**

Né à Sainte-Anne de Varennes le 26 juillet 1754.

Décédé au même endroit le 6 août 1754.

IX

**Marie-Josephite Bailly de Messein**

Née à Sainte-Anne de Varennes le 15 septembre 1755.

Mariée, à Sainte-Anne de Varennes, le 20 septembre 1774, à Pierre-Ignace d'Ailleboust de Périgny, fils de Ignace-René d'Ailleboust de Périgny et de Marguerite-Joseph Courault.

Madame d'Ailleboust de Périgny décéda, moins d'un an après son mariage, à Sainte-Anne de Varennes, le 26 juin 1775.

Son mari devait lui survivre près d'un demi-siècle. Il décéda à Montréal le 24 novembre 1822.

X

**Angélique-Victoire Bailly de Messein**

Née à Sainte-Anne de Varennes le 6 janvier 1757.

Décédée au même endroit le 20 juillet 1757.

**XI**

**Louise Bailly de Messein**

Née à Sainte-Anne de Varennes le 3 mai 1758.

**XII**

**Nicolas Bailly de Messein**

Né à Sainte-Anne de Varennes le 3 janvier 1760.

**XIII**

**Joseph-Antoine Bailly de Messein**

Né à Sainte-Anne de Varennes le 15 mars 1761.

Décédé au même endroit le 2 août 1761.

**XIV**

**Marie-Apolline Bailly de Messein**

Née à Sainte-Anne de Varennes le 8 février 1763.

Mariée au même endroit, le 7 octobre 1783, à Eustache-Ignace Trottier Des Rivières-Beaubien, fils de Eustache Trottier Des Rivières-Beaubien, négociant, et de Marguerite Mailhiot.

Elle décéda à Sainte-Anne de Varenne le 20 octobre 1793.

**XV**

**Marie-Félix Bailly de Messein**

Née à Sainte-Anne de Varennes le 14 septembre 1764.

Décédée au même endroit le 17 décembre 1764.

**XVI**

**Félicité-Elisabeth Bailly de Messein**

Née à Sainte-Anne de Varennes le 14 septembre 1764.

Mariée, au même endroit, le 21 septembre 1779, à Alexis Trottier-Desaulniers, fils de Alexis Trottier-Desaulniers et de Madeleine Audet de Bailleul.

En secondes noces, encore à Sainte-Anne de Varennes, le 24 mai 1791, elle devint la femme de Jacques Lemoyne de Martigny, fils de Amable Lemoyne de Martigny et de Marie Messier de Saint-François.

Elle décéda à Sainte-Anne de Varennes le 23 septembre 1828.

---

## MICHEL BAILLY DE MESSEIN

Né à Montréal le 12 septembre 1747. Il décéda à Sainte-Anne de Varennes le 7 juin 1795.

M. Bailly de Messein avait épousé, à Saint-Jean Port-Joli, le 28 janvier 1772, Geneviève, fille de Ignace Aubert de Gaspé, seigneur de Saint-Jean Port-Joli, et de Marie-Anne Coulon de Villiers. Elle décéda à Saint-Thomas de Montmagny le 27 décembre 1834, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans et neuf mois.

Enfants :

### I

#### **François-Ignace-Michel Bailly de Messein**

Né à Sainte-Anne de Varennes le 19 février 1773.  
Décédé au même endroit le 16 mai 1774.

### II

#### **Honoré-Gratien-Joseph Bailly de Messein**

Né à Sainte-Anne de Varennes le 7 avril 1774.  
M. Bailly de Messein alla s'établir dans l'Indiana, aux Etats-Unis.

Marié à une métisse, Marie Lefebvre, il en eut une fille qui devint l'épouse de M. Howe (6).

### III

#### **Marie-Angélique Bailly de Messein**

Née à Sainte-Anne de Varennes le 25 mai 1775.  
Décédée au même endroit le 13 août 1775.

### IV

#### **Georges-Philippe Bailly de Messein**

Né à Sainte-Anne de Varennes le 16 mai 1776.  
Etabli à Londres, Angleterre. Il vivait encore en 1818.

### V

#### **Julie-Apolline Bailly de Messein**

Née à Sainte-Anne de Varennes le 21 mai 1777.

---

(6) La seule survivante de cette branche, mademoiselle Howe, demeurait il y a quelques années à Bailly Homestead, Porter Station, Illinois.

Décédée à Saint-Thomas de Montmagny le 19 juillet 1847.

## VI

### **François-Hector Bailly de Messein**

Né à Sainte-Anne de Varennes le 19 juin 1778.  
Décédé au même endroit le 12 août 1778.

## VII

### **Honoré-Philippe Bailly de Messein**

Né à Sainte-Anne de Varennes le 20 juin 1779.

En 1796, toute l'Europe était en armes. L'Angleterre retira de ses colonies le plus de troupes possible afin de faire face à la situation. Pour remplacer les régiments anglais, on leva au Canada un régiment qui fut connu sous le nom de "Royal Canadian Volunteers" ou de "Royal Canadien". Ce régiment était formé de deux bataillons dont le premier était composé exclusivement de Canadiens-Français. Il avait pour commandant le lieutenant-colonel LeMoynes de Longueuil. M. Louis de Salaberry, père du héros de Châteauguay, en était le major. Le jeune Bailly de Messein obtint une commission d'enseigne dans le régiment nouvellement formé. Le "Royal Canadien" fut licencié en septembre 1802. Pendant ses cinq ans et quelques mois d'existence ce régiment avait fait du service un peu partout dans la province. En 1799, il avait été question d'envoyer le "Royal Canadien" servir à l'étranger, mais le projet fut abandonné.

M. Bailly de Messein avait épousé Marie-Charlotte-Duchouquet, veuve de Jean-Emmanuel Dumoulin (7).

Madame Bailly de Messein décéda à Québec le 2 mai 1823. Elle avait eu :

---

(7) D'après M. Clarence-Walworth Alvord (*Collections of the Illinois State historical library*, vol. II, p. 230), M. Dumoulin était originaire de Suisse. Il était de bonne éducation. Il s'établit à Kahokia, dans l'Illinois, un peu avant 1786. En 1790, il était nommé juge des plaidoyers communs. Il occupa plusieurs autres charges importantes. Il s'enrichit en achetant à bonne composition les réclamations des Français ou Canadiens à qui le Congrès Américain avait accordé des terres dans l'Illinois.

**1o—Joseph-Emmanuel Bailly de Messein** né à Montréal le 30 mai 1801. Décédé à Québec le 4 octobre 1817.

**2o—Marguerite-Geneviève-Charlotte Bailly de Messein** née à Québec le 23 décembre 1802. Mariée à Abraham Morency. Décédée à Québec le 29 décembre 1865.

**3o—Olivette-Hermine Bailly de Messein** née à Québec le 15 janvier 1804. Décédée à l'Ancienne-Lorette le 22 mai 1804.

**4o—Adélaïde-Catherine Bailly de Messein** née à Québec le 17 mars 1805. Mariée, à Québec, le 16 novembre 1824, à Thomas Chase, marchand, ancien officier de la Marine Royale. Madame Thomas Chase décéda à Windsor, Ontario, le 30 juillet 1883 (8).

#### VIII

**Marie-Geneviève Bailly de Messein**

Née à Sainte-Anne de Varennes le 12 octobre 1781.  
Décédée au même endroit le 2 janvier 1784.

#### IX

**Marie-Aglaré Bailly de Messein**

Née à Sainte-Anne de Varennes le 7 octobre 1782.  
Décédée au même endroit le 26 octobre 1782.

---

### APPENDICE

---

ACTE DE SEPULTURE DE NICOLAS BAILLY DE MESSEIN (QUÉBEC). — Le vingt huit septembre mil sept cent quarante quatre a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de feu sr Nicolas Bailli de Messin, lieutenant reformé d'une compagnie du détachement de la marine entretenu en ce païs, décédé de hier âgé d'environ quatre vingts ans muni des sacrements de l'Église. Présents Joseph des Carreaux et Guillaume Taphorin.—Jacrau, ptre.

---

(8) Aïeule de l'honorable Thomas-Chase Casgrain.

ACTE DE MARIAGE DE NICOLAS BAILLY DE MESSEIN ET DE ANNE BONHOMME, VEUVE DE JEAN MINET (QUEBEC). — Le huictieme jour du mois de février de l'an mil sept cent six après la publication d'un ban de mariage faite le 7e du présent mois et an ayant obtenu la dispense de deux de M. Desmaizerets gr vicaire du diocèse d'entre le sr Nicolas Bailly fils du s Michel Bailly et d'Anne Marsain ses pere et mère de la paroisse de Montreuil évêché de Toul en Lorraine d'une part, et d'Anne Bonhomme veufve de deffunt Jean Minet de cette paroisse d'autre part et ne s'étant decouvert aucun empchement je François Dupré curé de Quebec les ay mariés en présence de Messieurs de Rodwal (?) de chaleu, Denay (?) Desnoyers, Montigny, Augy, Parmentier de la Topine, Guillaume Bonhomme père de l'épouse et le Gris, lesquels ont signé avec l'époux et l'épouse et Jacques Desnoyers lequel a aussi signé Bailly — Anne Bonhomme — Bonhomme — Chalut — Desnoyers — Montigny — Pierre Moreau — Parmentier — Jacques DesNoyers — Adrien Legris — Le conte — François Dupré.

ACTE DE SEPULTURE DE ANNE BONHOMME, EPOUSE DE NICOLAS BAILLY DE MESSEIN (QUEBEC). — Le 3e juin 1714 a été inhumé dans le cimetièrre de cette paroisse Anne Bonhomme décédée le jour précédent après avoir reçu les sacremens de l'Eglise, fe du sieur Nicolas Bailly, officier des troupes. Presence des sieurs Caillet (?) prêtre et Joriau ecclésiastique — Thiboult, Prêtre.

ACTE DE MARIAGE DE NICOLAS BAILLY DE MESSEIN ET DE CATHERINE TREFFLE, VEUVE LEONARD CREQUEL (QUEBEC). — Le trentième 8bre mil sept cent dix sept Mgr de Québec ayant accordé par un billet du vingt neufe du d. mois et an dispense de la publication des trois bans de mariage entre le Sr Nicolas Bailly enseigne dans les troupes, veuf d'Anne Bonhomme de cette paroisse d'une part, et Catherine Trefflé, veuve de Leonard Crequel aussi de cette paroisse d'autre part ne s'étant decouvert aucun empêchement au d. mariage nous

soussigné curé et official de Québec les avons mariés après avoir reçu leur mutuel consentement selon la forme prescrite par l'Église en présence des parents et témoins soussignés. — Bailly — Catherine Thefflé — De Saint-Vincent Montmidy — Henry Albert de Saint-Vincent — Chambray Jean Charle de Saint-Vincent — Thiboult.

ACTE DE SEPULTURE DE CATHERINE TREF-FLE, EPOUSE DE NICOLAS BAILLY DE MESSEIN (QUEBEC). — Le troisième mars mil sept cent trente deux a été enterrée dans le cimetière du lieu Catherine Trefflé, femme du sr Bailly, officier dans les troupes de Sa Majesté, décédée le jour précédent après avoir reçu les derniers sacrements de l'église, âgée de soixante huit ans. Présent Mr Plante, chanoine et plusieurs autres. Signé Boullard, curé de Québec.

ACTE DE NAISSANCE DE MARIE-ANNE BAILLY DE MESSEIN (QUEBEC). — Le 19 may 1707 a esté baptisée par moy prestre curé de Québec Marie Anne née aujourd'hui fille du sr Nicolas Baillif et Anne Bonhomme sa femme. Le parrain a esté le sr Paul Dupuy officier et la mareine Damelle Desquerac, lesquels ont signé. Ainsi signé P. Dupuy, Marie-Catherine Desquerac, N. Bailly et François Dupré.

ACTE DE NAISSANCE DE LOUISE BAILLY DE MESSEIN (QUEBEC). — Le 30 9bre 1712, est née une fille de légitime mariage du sieur Nicolas Bailly de Massin (sic) enseigne des troupes de la marine en ce païs, et de dame Anne Bonhomme, sa légitime épouse, laquelle à raison du danger de mort a été baptisée à la maison par dame Marie-Anne de la porte, la sage femme, et le lendemain ayant été apportée à l'église je soussigné luy ay donné le nom Louise et luy ay administré les cérémonies du baptême. Le parrain a été le sieur Pierre Cavagnal, fils de Monsieur le Gouverneur-Général de ce païs, et lieutenant des troupes, et la mareine damoiselle Louise de Vaudreuil, fille de Monsieur le Gouverneur-Général qui ont signé avec moy, ainsi signé — Pierre Cavagnale — Louise de Vaudreuil — Goulvin — Calvarin, prêtre.

ACTE DE SEPULTURE DE LOUISE BAILLY DE MESSEIN (QUEBEC). — Le 29e Xbre 1712 a été inhumée dans le cimetièrre de cette paroisse Louise, fille du sieur Nicolas Bailly, enseigne des troupes de ce païs, agée de vingt-neuf jours par moy soussigné prêtre curé de Québec, présence de Jean-Baptiste Brassard ainsi signé — Thiboult.

ACTE DE NAISSANCE DE MARIE-JOSEPH BAILLY DE MESSEIN (QUEBEC). — Le 4e Xbre 1712 a été baptisé par moy soussigné Marie-Joseph né le 30e 9bre fille du sieur Nicolas Bailly de Massin (sic) enseigne des troupes de la Marine, et de dame Anne Bonhomme, son épouse. Le parein a été Jean Minet, frère utérin de l'enfant, et la mareine Thérèse Minet, aussi soeur utérine de l'enfant, ainsi signé — Bailly — Lauveau de la Tour — Jeanne Minet — Anne Thérèse Minet — Thiboult.

ACTE DE MARIAGE DE JEAN-BAPTISTE HYVER ET DE MARIE-JOSEPH BAILLY DE MESSEIN (QUEBEC). — Le quinziesme aout mil sept cent quarante après la publication d'un ban de mariage faite à la messe paroissiale M. Miniac, vicaire-gnal ayant accordé la dispense des deux autres entre le sr Jean Baptiste Hyver, fils de feu sr Robert Hyver, et de Anne Allard, ses père et mère de la paroisse St-Laurent évesché de Bayeux, d'une part, et Delle Marie Joseph Bailly, fille du sr Nicolas Bailly, lieutenant reformé des troupes de la marine en ce pays, et de defunte Anne Bonom (sic) ses père et mère de cette paroisse d'autre part et ne s'étant découvert aucun empeschement nous curé de Québec soussigné avons pris leur mutuel consentement et leur avons donné la bénédiction nuptiale suivant la forme prescrite par la Ste eglise, en présence du sr Nicolas Bailli pere de l'épouse, des srs Martin Fremont, Nicolas Jacquin, Philiber Martin, François Fremont fils, Jean Louis Guyon, Jean Urbain Martel de Belisle, témoins lesquels ont signé — Hyver — Marie-Joseph Bailly — Martin Frémont — F. Frémont fils — Philiber Martin — J.-L. Guyon — Martel de Belleille — Marie-Anne Guerin — Berthelot — Gauvereau Roussel — Plante.

ACTE DE MARIAGE DE ANTOINE-CHARLES TURPIN ET DE MARIE-JOSEPH BAILLY DE MESSIN, VEUVE HYVER (QUÉBEC). — Le neuf juillet mil sept cent quarante quatre, après la publication d'un ban faite au prône de la messe paroissiale le cinq du d. mois par M. Vallier, supérieur du Séminaire, et vue la dispense des deux autres accordée par Monseigneur l'évêque entre le Sr Antoine-Charles Turpin, procureur en cette ville, fils de deffunt maître Pierre-Guillaume Turpin, procureur au Châtelet de Paris, et de deffunte damoiselle Anne Poteau, son épouse, de la paroisse de Saint-Hildes des Champs à Paris, d'une part, et de demoiselle Josette Bailly, fille de Nicolas Bailly, Ecuyer, sieur de Marsain (sic), lieutenant reformé dans les troupes du détachement de la Marine entretenu pour le service du roy en ce pays, et de Anne Bonhomme, son épouse, veuve de feu sieur Jean-Baptiste Hiver, capitaine de navire, d'autre part, ne s'étant trouvé aucun empêchement, et après avoir consté de leur mutuelle liberté par devers Mr Vallier, supérieur du dit Séminaire, je soussigné prêtre par commission de Mr. Jacrau faisant les fonctions curales et présentement malade, certifie avoir reçu leur mutuel consentement de mariage selon la forme prescrite par l'église romaine en présence de Mr Me Henri Hiché, conseiller du Roy et son procureur en la prévôté de cette ville, de M. Alexis Leclerc, ecclésiastique, de Mr Nicolas Jacquain Philiber, marchand en cette ville, de Sr François Jacquelin, aussi marchand, et de Sr René-Ovide Hertel de Rouville et de demoiselle Louise-Catherine André son épouse lesquels ont signé avec nous — Marie-Joseph Bailly Hyver — A. C. Turpin — Rouville — André de Rouville — Leclerc ecc — Jacquelin — Hiché — Philibert — Jacrau Ptre S. E. E. M. — Pellet Ptre.

(La suite dans la prochaine livraison)

## Une page de l'histoire du collège de Montréal

Accompagnant les actes du notaire Jean-Guillaume Delisle sont deux pièces inédites qui ne manquent pas d'intérêt.

Un de ces manuscrits et le plus important, sans doute, est le texte d'une proposition qui fut faite en 1789, au cours d'une assemblée des marguilliers de la paroisse de Montréal, tenue sous la présidence de M. l'abbé Jean-Gabriel Brassier, sulpicien, curé, et grand-vicaire.

A cette époque, le fondateur et premier directeur du collège, J.-B. CuratEAU de la Blaiserie, sulpicien, était âgé de 60 ans. Malade et sentant venir sa fin, il avait annoncé sa démission (1) et l'on s'occupait de lui trouver un successeur.

Les administrateurs de la fabrique crurent le moment opportun de faire valoir certaines prétentions par la voix de Louis Cavilhe, fils d'un négociant de Toulouse qui avait épousé Catherine Auger, à Montréal, en 1770. M. Cavilhe était marguillier depuis 1786.

Le texte définitif de la proposition (2) est de l'écriture du notaire J.-G. Delisle, lui-même marguillier, élu en 1787.

MM. les marguilliers ne se contentent pas de suggérer, au poste de directeur, la nomination d'un prêtre non sulpicien, ancien professeur au séminaire de Québec, et de critiquer le programme des études, ils vont jusqu'à demander le démembrement du diocèse :

PROPOSITIONS présentées à L'ASSEMBLEE des MARGUILLIERS de la paroisse de Notre-Dame de Montréal, ce jourd'hui Six de Septembre, Mil sept cent quatre vingt neuf, par le Sieur Louis Cavilhe, Marguillier en charge, tant en son nom, qu'à la réquisition de ses autres Confrères anciens et nouveaux Marguilliers ; et aussi à la réquisition des Citoïens de cette ville.

\* \* \*

L'OBJET important qui nous rassemble aujourd'hui, MESSIEURS, mérite, sans contredit, de notre part l'attention la plus sérieuse.

1.—En l'année 1773, les Marguilliers de cette fabrique, dont plusieurs d'entre eux sont maintenant présents, animés d'un motif louable, firent au nom de la dite fabrique, l'acquisition du Château de Vaudreuil pour en faire un Collège destiné pour l'éducation de la jeunesse de cette ville. On ne crut pou-

---

(1) Il mourut le 13 février 1790.

(2) Il en existe, en plus, deux brouillons.

voir mieux faire que d'en remettre le soin à Mr. Curatteau qui, par le zèle qu'il avait montré en tenant un petit collège à la Longue-pointe, parut à Juste droit mériter la confiance du public. — Nous ne saurions avoir trop de reconnaissance pour les services qu'il a bien voulu rendre depuis ce temps, et nous pouvons dire avec vérité qu'il a fait son possible pour se rendre digne de la confiance que le public avait mis en lui et qu'il mérite aujourd'hui nos applaudissements dans la retraite qu'il prémédite ; Vous avez pu voir l'avertissement qu'il a fait insérer dans la Gazette de Montréal du onze de Juin dernier, où il prévient le public, que son âge et ses infirmités l'obligent de se démettre de ce fardeau pénible.— *En conséquence*, Nous proposons que nos Remerciements pour son administration passée, lui soient incessamment présentés.

2.—Mr. Le Grand Vicaire qui préside aujourd'hui à notre assemblée s'est déjà occupé du soin de procurer au Collège un Nouveau Directeur qui puisse dignement remplacer Mr. Curatteau, mais ce soin tombe également sur nous, Messieurs, car le Collège appartient à la fabrique, et la fabrique représente tous les individus de cette paroisse : or donc, le but principal de cette convocation est de prendre les mesures les plus convenables pour faire administrer cette maison, sur un plan nouveau, plus étendu et plus libéral.

1.—En priant notre dit Sieur Grand Vicaire, Messire Jean Brassier de s'intéresser auprès de SA GRANDEUR l'évêque de Québec, à l'égard des différents sujets qui doivent donner l'éducation à nos enfants, et notamment pour principal, la personne de Messire CHARLES CHAUX prêtre, dont la Science et le détail, nous offrent à la fois un double et bien précieux avantage, et auquel une somme de . . . sera annuellement payée.

2.—Que quoique l'ancienne Méthode d'enseigner la Jeunesse de notre ville dans notre Collège ait produit Jusqu'à présent d'assez bons effets, elle n'a néanmoins pas entièrement répondu aux vues qu'on doit toujours se proposer dans l'établissement d'un Collège qui appartient au public, lesquelles doivent toujours être plus générales ; qu'on s'y est bien à la vérité, efforcé de rendre nos enfants capables d'entrer dans l'Etat Ecclésiastique, mais que ceux qui n'ont pas eu cette Vocation, sont rentrés chez leurs parents, Ignorant entièrement tout ce qui est nécessaire pour se soutenir et s'avancer dans le monde ; que plusieurs d'entre eux, dédaignant la profession manuelle de leurs pères, ont cru se ravalier en suivant leurs métiers, et étant trop âgés, pour s'assujétir aux devoirs des écoles d'écriture, d'arithmétique et autres branches essentielles pour tout état et particulièrement celui de Citoyen, ils sont devenus des êtres à charge à leur famille, souvent des objets de scandale à la religion et presque toujours des membres inutiles à la patrie. — Que pour prévenir et corriger ce

vice dans l'éducation et la rendre plus générale : Que le dit collège sous l'inspection du Supérieur ou Grand Vicaire de cette ville, conjointement avec les Marguilliers en exercice, sera pourvu, outre les Maîtres du latin, d'un d'écriture, arithmétique, géographie, mathématique et anglais ;

Et que pour le plus grand bien de notre Religion, pour donner aussi un plus grand encouragement à l'éducation de notre jeunesse et éviter les grandes dépenses que causent aux parents de cette ville pour pensions et entretiens de leurs enfants à Québec, il sera représenté à SA GRANDEUR ; que cette

(Retranché)

(sic)

province étant trop étendue et trop considérable pour être convenablement gouvernée et visitée par un Seul Evêque, elle soit divisée en deux évêchés, dont le siège de l'une sera à Québec et celui de l'autre en cette ville de Montréal.

Et afin que le but que l'on a eu en faisant l'acquisition du Collège soit pleinement rempli et que cette Maison qui jusqu'à présent a été à charge à la fabrique soit régie, quant au temporel, d'une manière différente qu'elle n'a été jusqu'à présent, et pour que le voeu général de tous les citoyens de cette ville s'accomplisse : Deux des Marguilliers en exercice, conjointement avec le Supérieur ou Grand Vicaire du dit Séminaire de cette ville, veilleront sur la manière d'enseigner la jeunesse, ainsi que sur la dépense et récolte de la dite Maison, avec le droit surtout à l'égard des derniers objets, de faire tels changements et altération qu'ils jugeront convenables, d'après l'approbation des Marguilliers assemblé quand l'objet excédera la somme de . . . . Et dans le cas où la dépense annuelle de l'entretien du dit Collège, excédera la recette, il sera pris des fonds de la dite fabrique pour remplir ce *Déficit* et Messieurs les prêtres dudit Séminaire, seront priés de coopérer à cette Bonne oeuvre, en souscrivant pour une somme de . . . . par an. — Le bien être de nos enfants et la nécessité où nous nous trouvons actuellement de les envoyer dans des Ecoles étrangères, où nous ignorons les leçons et les exemples qu'on leur donne, sont deux motifs puissants qui doivent nous animer en cette occasion et nous faire adopter incessamment toutes les Mesures qui peuvent faire adopter incessamment toutes les mesures qui peuvent faire réussir un si noble projet.

\* \* \*

Les marguilliers n'eurent pas grand succès. Ce fut M. J.-Bte Marchand, sulpicien, directeur intérimaire depuis 1788 qui devint titulaire et, à la dernière minute, la question du démembrement fut mise de côté.

Tout de même, ils ne se comptaient pas pour battus, si l'on en juge par le brouillon de la lettre qui suit et qui est adressée par M. J.-G. Delisle (car le texte est de lui) à quelqu'un qui est dans l'intimité de l'évêque de Québec, probablement au secrétaire de Mgr J.-Frs Hubert ou de son coadjuteur Mgr C.-F. Bailly de Messein :

Monsieur —

Ci joint est une lettre de remerciements de la part de Messieurs les Marguilliers de notre fabrique, à Sa Grandeur notre Evêque, avec quelques remarques en réponse à la lettre obligeante qu'il a daigné leur écrire et ils vous prient de présenter leurs excuses à Monseigneur, s'ils n'ont pu dans le tems lui adresser eux-mêmes et signer la lettre dont ils m'avaient chargé d'écrire en leur nom, le tems étant trop précieux pour remettre à signer eux-mêmes au dimanche suivant.

En réponse à la vôtre, je vous dirai: Que je suis flatté en mon particulier que l'évêque ait goûté notre plan d'éducation et j'entrevois avec plaisir qu'il voudra bien nous assister dans son établissement, ce qui est d'une grande conséquence pour notre ville et la province en général. M. Curatteau a à la vérité fait jusqu'à présent tout ce qu'il a pu pour diriger cette Maison convenablement, mais le but principal n'a pas été entièrement rempli ; l'éducation qu'on y a donné jusqu'à présent n'a consisté que d'apprendre du latin et comme vous l'avez pu voir dans le plan proposé, les enfants, ou plutôt des hommes faits, au sortir de là ont été moins avancé qu'ils n'étaient en y entrant, et sont devenus des objets de scandale à la Religion et toujours des êtres inutiles à la patrie.

Je suis fâché que le plan n'ait pas pu être adopté en cette partie dans cette nouvelle année scholastique, je veux dire quant aux Maîtres d'écriture, de français et d'anglais, c'est absolument une année de perdue pour notre jeunesse e qui pourtant est bien précieuse si l'on considère l'ignorance générale de nos enfants. M. Curatteau a fait jusqu'à présent du Collège tout ce qu'il a voulu, il n'a jamais daigné rendre aucun compte au public et même à ses Supérieurs ecclésiastiques, de la dépense et recette de la dite Maison, mais il n'a non plus jamais oublié de demander et faire faire à la fabrique des réparations immenses, sans qu'il en soit résulté réellement aucun bien dans l'éducation. Les enfants mal nourris, ont excité le mécontentement du public, la manière dont il en usait avec les régents, a fait ouvrir les yeux aux pères et mères, et tous ces motifs réunis ont enfin déterminés les Marguilliers, à faire quelques démarches à ce sujet et à proposer une réforme sous le bon plaisir de notre Evêque. J'ai eu soin d'entrer dans les Registres le plan proposé, la lettre de Sa Grandeur

et Sa réponse qui a été lue en pleine assemblée convoquée à ce sujet, hier dimanche. En rendant toute la justice possible au mérite et aux talents de M. Marchand pour remplacer Monsieur Curatteau, nous ne croyons pourtant pas qu'il ait toutes les qualités requises pour un objet aussi important, Nous respectons le choix de Monseigneur, sans pourtant perdre de vue la personne de M. Chauveaux, que nous désirons toujours être nommé principal et Nous regarderons en attendant qu'il vienne remplir cette place lui-même, M. Marchand comme son représentant. Vous dites qu'il est de mon choix; je vous assure que je n'en avais parlé à qui que ce soit, C'est la voix du public qui l'a appelé. J'a appuié, comme vous n'en devez pas douter, Sa nomination autant que possible, Sa réputation et les louanges que le Clergé en a toujours fait, et particulièrement M. Pouget, prêtre, dans les principales Maisons de cette ville, lui ont attiré notre confiance, et j'ai eu ordre expressément de messieurs les Marguilliers et principaux citoyens de cette ville, de le nommer expressément dans les propositions que l'on m'a donné à rédiger.

Nous désirons que les écoliers ne soient pas obligés au sortir de la rhétorique de descendre à Québec pour y étudier la philosophie; à quoi servirait le Collège qui est déjà à charge au public, s'il faut envoyer les jeunes gens ailleurs pour faire leur philosophie et Théologie, et il n'y en a pas un seul qui ne coûte à Québec à ses parents cinquante louis par an; de là la rareté de sujets qui ne peuvent réellement se procurer l'éducation à un prix si exorbitant. Il est plus tems que jamais, que l'éducation dans notre province devienne plus conséquente, nous avons affaire à une nation éclairée avec laquelle nous sommes étroitement liés d'intérêts et de commerce, et avec laquelle aussi nous avons des droits incontestables à soutenir, et notre Religion à conserver précieusement.

\* \* \*

Ajoutons que le changement de programme des études fut adopté dès 1789 et qu'en 1790 on enseignait au collège le français, l'anglais, la géographie, l'arithmétique. (Voir *Annuaire de Villemarie*, I, 238 et passim.)

E.-Z. MASSICOTTE

## Pétition des Conseillers du Conseil Souverain de Québec

Pétition jointe à la lettre de MM. Callières et de Beauharnois du 3 novembre 1702 :

Les conseillers du Conseil Souverain de Québec.

Monseigneur,

Nous prenons la liberté de supplier très humblement Votre Grandeur de vouloir bien qu'il soit fait aucun changement dans le Conseil de Québec et que tous ceux qui ont l'honneur d'en faire partie puissent monter par ancienneté à la place de premier conseiller ; toutes les raisons sont favorables à notre demande, celles qu'on pouvait y opposer, n'auraient d'autre effet que de nous décourager et de nous combler d'affliction.

Nous avons, Monseigneur, une seconde grâce à demander à votre Grandeur, ce serait qu'elle voulut bien augmenter nos gages, ils sont si modiques qu'il en rejailit comme une espèce de mépris sur les charges dont nous avons l'honneur d'être revêtus. La difficulté de nous rendre au Palais, dans les neiges, les voitures qu'il nous faut pour cela et les autres dépenses que nous sommes obligés de faire les absorbent entièrement. A mesure que le pays augmente, les affaires se multiplient ; nous ne pouvons pour la dignité entrer en de petit commerce qui pourraient nous aider à subsister. Il n'y a point en ce pays d'officier si petit qu'il soit qu'il n'est plus que nous. Vous êtes, Monseigneur, trop équitable et trop bienfaisant pour nous refuser ce que nous vous demandons avec tant de respect et de confiance. Monsieur le Gouverneur et Monsieur l'Intendant ont la bonté de joindre leurs prières aux nôtres à cet égard.

Nous continuerons toute notre vie, Monseigneur, d'adresser nos voeux au ciel pour la santé et la prospérité de votre Grandeur, et de prier le Seigneur pour votre conservation. Nous y sommes fortement engagés par inclination que par devoir et par reconnaissance : c'est ce que nous osons lui protester dans la sincérité de nos cœurs et que nous avons l'honneur d'être avec le plus profond respect.

Monseigneur, De votre Grandeur, Les très humbles, très obéissants et très soumis Serviteurs.

(SIGNÉ) "Dupont, Denis Devitré, de la Martinière, Delino, Peuvret, greffier en chef."

## Ouvrages publiés par feu M. N.-E Dionne (1)

*Le tombeau de Champlain et autres réponses aux questions d'Histoire du Canada proposées lors du concours ouvert en juin 1879 par Son Excellence M. le comte de Premio-Réal.* Québec, des presses à vapeur de Léger Brousseau, 9, rue Buade—1880. 91 pp. in-12.

*Les cercles agricoles dans la province de Québec.* Québec, des presses à vapeur de Léger Brousseau, 8, rue Buade—1881. 64 pp. in-12.

*Etats-Unis, Manitoba et Nord-Ouest. Notes de voyages.* Québec, imprimerie de Léger Brousseau, 9, rue Buade—1882. 184 pp. in-12.

*Fête nationale des Canadiens-Français célébrée à Windsor, Ontario, le 24 juin 1883.* Québec—1883. 152 pp. in-12.

*Historique de l'église de Notre-Dame des Victoires, Basse-Ville de Québec. Deuxième centenaire. 1688-1888.* Québec, typographie de Léger Brousseau, 9, rue Buade, Haute-Ville—1888. 88 pp. in-12.

*Jacques Cartier.* Québec—1889. Québec, imprimerie Léger Brousseau, 9, rue Buade—1889. 332 pp. in-12.

*Le Séminaire de Notre-Dame des Anges.* Montréal—1890. 38 pp. in-8.

*M. C.-F. Painchaud, fondateur du Collège de Sainte-Anne. Fêtes à l'occasion de la translation de ses restes mortels de l'Île aux Grues à Sainte-Anne, les 21, 22 et 23 juin 1891.* Québec, imprimerie Léger Brousseau, 11 et 13, rue Buade—1891. 192 pp. in-12 (2).

*La Nouvelle-France de Cartier à Champlain, 1540-1603.* Québec, typographie de C. Darveau, 82 à 84, rue de la Montagne—1891. 395 pp. in-8.

*Le fort Jacques-Cartier et La Petite Hermine. Etude archéologique.* Montréal—1891. 34 pp. in-8.

*Samuel Champlain, fondateur de Québec et père de la Nouvelle-France. Histoire de sa vie et de ses voyages. Tome premier.* Québec, A. Côté et Cie, imprimeurs-éditeurs, 8, rue du Fort—1891. 430 pp. in-8.

*Chouart et Radisson.* Ottawa—1893. 21 pp. in-8.

*Chouart et Radisson.* Ottawa—1894. 20 pp. in-8.

*Vie de C.-F. Painchaud, prêtre, curé, fondateur du Collège de Sainte-Anne de la Pocatière.* Québec, Léger Brousseau, imprimeur, 11 et 13, rue

(1) Décédé à Québec le 30 mars 1917.

(2) Sans nom d'auteur.

Buade—1894. 440 pp. in-8.

*Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy et de Toul, primat de Lorraine. Sa vie, son oeuvre en Canada.* Québec, Léger Brousseau, imprimeur-éditeur—1895. 196 pp. in-12.

*Noces d'argent de M. l'abbé Th. Montminy, curé de Saint-Georges de Beauce.* Québec—1895. 50 pp. in-12.

*Hennepin, ses voyages et ses oeuvres.* Québec—1897. 40 pp. in-5.

*Pierre Bédard et son temps.* Ottawa—1898. 45 pp. in-8.

*John and Sebastien Cabot.* Quebec, Raoul Renault, publisher—1898. 47 pp. in-4.

*Jean-François de La Rocque, seigneur de Roberval.* Ottawa—1899. 8 pp. in-8.

*Sainte-Anne de la Pocatière 1672-1900.* Lévis, Pierre-Georges Roy, éditeur. 93 pp. in-12.

*Vice-rois et lieutenants-généraux de la Nouvelle-France.* Ottawa—1901. 12 pp. in-8.

*Historique de la Bibliothèque du Parlement à Québec, 1792-1892.* Ottawa—1902. 12 pp. in-8.

*Une grande figure de prêtre : l'abbé Gabriel Richard, curé de Détroit.* Conférence donnée à l'Université Laval. Québec, imprimerie de S.-A. Demers, 30, rue de la Fabrique—1902. 54 pp. in-8.

*Le Père Sébastien Rasle, jésuite, missionnaire chez les Abénaquis, 1657-1724.* Ottawa—1903. 18 pp. in-8.

*The siege of Quebec and the battle of the Plains of Abraham. A reply to the Editor of Old and New.* Quebec, Dussault & Proulx, print.—1903. 39 pp. in-8.

*Quebec under two flags, a brief history of the City from its foundation until the present time.* Quebec, The Quebec News Company—1903. 500 pp. in-8 (3).

*Serviteurs et servantes de Dieu en Canada.* Quarante biographies. Québec, 14, rue Dauphine—1904. 318 pp. in-8.

*Les ecclésiastiques et les royalistes français réfugiés au Canada à l'époque de la Révolution—1791-1802.* Québec—1905. 447 pp. in-8.

*Inventaire chronologique des livres, brochures, journaux et revues publiés en langue française dans la province de Québec depuis l'établissement de l'im-*

---

(3) En collaboration avec M. A.-G. Doughty.

primerie au Canada jusqu'à nos jours. 1764-1905. Québec—1905. 183 pp. in-8.

*Samuel Champlain, fondateur de Québec et père de la Nouvelle-France. Histoire de sa vie et de ses voyages. Tome deuxième.* Québec—1906. 559 pp. in-8.

*Champlain.* Toronto, Morang & Co., limited—1906. 299 pp. in-8 (4).

*Inventaire chronologique des ouvrages publiés à l'étranger en diverses langues sur Québec et la Nouvelle-France depuis la découverte du Canada jusqu'à nos jours, 1534-1906. Tome II.* Québec—1906. 170 pp. in-8.

*Inventaire chronologique des livres, brochures, journaux et revues publiés en langue anglaise dans la province de Québec, depuis l'établissement de l'imprimerie en Canada jusqu'à nos jours—1764-1906. Tome III.* Québec—1907. In-8.

*Inventaire chronologique des cartes, plans, atlas relatifs à la Nouvelle-France et à la province de Québec. 1508-1908. Tome IV.* Québec—1909. 142 pp. in-8.

*Le parler populaire des Canadiens-Français ou lexique des canadianismes, acadianismes, anglicismes, américanismes, mots anglais les plus en usage au sein des familles canadiennes et acadiennes françaises comprenant environ 15,000 mots et expressions avec de nombreux exemples pour mieux faire comprendre la portée de chaque mot ou expression.* Québec, Laflamme & Proulx, imprimeurs—1909. 671 pp. in-8.

1879-1909. *Travaux historiques publiés depuis trente ans.* Québec, typ. Laflamme & Proulx—1909. 27 pp. in-8.

*Pierre Bédard et ses fils.* Québec, typ. Laflamme & Proulx—1909. 272 pp. in-12.

*Les trois comédies du "Statu quo"—1834.* Québec, typ. Laflamme & Proulx—1909. 246 pp. in-12.

*Sainte-Anne de la Pocatière, 1672-1910 ; L'Île-aux-Oies, 1646-1910.* Québec, typ. Laflamme & Proulx—1910. 219 pp. in-12.

*Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy et de Toul, primat de Lorraine. Sa vie, son oeuvre en Canada.* Québec, typ. Laflamme & Proulx—1910. 211 pp. in-12.

*Chouart et Radisson suivis de Hollandais et Français en Amérique, 1609-1664.* Québec, typ. Laflamme & Proulx—1910. 212 pp. in-12.

*Gabriel Richard, sulpicien, curé et second fondateur de la ville de Dé-*

roit. *La mémoire du P. Rasle vengée.* Québec, typ. Laflamme & Proulx—1911. 191 pp. in-12.

*Une dispute grammaticale en 1842 : le G. V. Demers vs le G. V. Maguire, précédée de leur biographie.* Québec, typ. Laflamme & Proulx—1912. 229 pp. in-12.

*La "Petite Hermine" de Jacques Cartier et diverses monographies historiques.* Québec, typ. Laflamme & Proulx—1913. 205 pp. in-12.

*Les Canadiens-Français. Origine des familles émigrées de France, d'Espagne, de Suisse, etc., pour venir se fixer au Canada depuis la fondation de Québec jusqu'à ces derniers temps et signification de leurs noms.* Québec : librairie Garneau, rue Buade ; Montréal, librairie Granger, rue Notre-Dame. Laflamme & Proulx, imp. Québec—1914. XXIII, 611 pp. in-8.

P.-G. R.

---

## LES JOURS FÉRIES SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

---

Ceux qui consultent les vieux documents ne manquent pas de constater qu'il y avait autrefois beaucoup plus de jours fériés que maintenant, mais quels étaient-ils ?

Or comme il peut être utile aux chercheurs de pouvoir se renseigner rapidement sur ce point, nous nous sommes adressé à M. Léandre Lamontagne, qui s'occupe de choses liturgiques, pour avoir son opinion, et voici, aux termes près, sa réponse qu'il base sur le rituel du diocèse de Québec, de 1703.

D'abord, à l'ordinaire, on compte 52 dimanches du premier janvier au trente et un décembre, mais il y en a 53 dans les années non bissextiles commençant par un dimanche ainsi que dans les années bissextiles commençant par un samedi ou un dimanche.

Si on ajoute 37 fêtes d'obligation y compris celle de la paroisse que l'on n'oubliait jamais, on arrive, selon le cas, à 88, 89 ou 90 jours de chômage.

Huit fêtes étaient mobiles : Pâques et les deux jours suivants ; l'Ascension ; la Pentecôte et les deux jours suivants, puis la Fête-Dieu.

Vingt-huit fêtes étaient fixes :

Janvier : 1, Circoncision ; 6, Epiphanie ; février : 2, Purification de la B. V. M. ; 24 ou 25, S. Mathias, apôtre ; mars : 19, S. Joseph ; 25, Annonciation ; mai : 1, S. Philippe et S. Jacques, apôtres ; juin : 24, Nativité de S. Jean-Baptiste ; 29, S. Pierre et S. Paul, apôtres ; juillet : 25, S. Jacques, apôtre ; 26, Ste Anne ; août : 10, S. Laurent ; 15, Assomption de la B. V. M. ; 24, S. Barthélemy, apôtre ; 25, S. Louis ; septembre : 8, Nativité de la B. V. M. ; 21, S. Mathieu, apôtre ; 29, S. Michel ; octobre : 28, S. Simon et S. Jude, apôtres ; novembre : 1, Toussaint ; 30, S. André, apôtre ; décembre : 3, S. François-Xavier ; 8, Immaculée-Conception ; 21, S. Thomas, apôtre ; 25, Noël ; 26, S. Etienne ; 27, S. Jean, apôtre. En plus, le patron principal de chaque paroisse.

Actuellement, il n'y a plus que six fêtes d'obligation.

E.-Z. MASSICOTTE

## La croix plantée par Cartier à Gaspé

En 1534, la petite flotte de Jacques Cartier était mouillée à l'entrée de la baie de Gaspé lorsqu'une furieuse tempête s'éleva. Le vent souffla avec une telle violence qu'un des navires perdit une ancre.

“ Pour ce, nous dit le capitaine malouin, nous fut besoin passer plus outre en ce fleuve quelque sept ou huit lieues pour gagner un bon port où il y eut bon fond, lequel nous avions été découvrir avec nos barques, et pour le mauvais temps, tempête et obscurité qu'il fit demeurâmes en ce port jusques au XXV sans pouvoir sortir ” (1).

Ce bon port où les Français trouvèrent un abri contre les fureurs de la tempête c'est la baie de Pénouil.

Cartier vit dans cette baie deux à trois cents sauvages occupés à pêcher des *tombes* (maquereaux). Il leur donna des couteaux, des chapelets de verre, des peignes et d'autres objets de peu de valeur. “ Il ne se peut trouver gent plus pauvre au monde, dit-il, tous ensemble n'eussent pu avoir la valeur de cinq sols excepté leurs barques et rets.”

Avant de quitter la baie de Pénouil, Cartier planta une croix sur la pointe de sable qui en ferme l'entrée :

“ Le XXIII J du mois, écrit-il, fismes faire une croix haute de trente pieds, et fut faite en la présence de plusieurs d'iceux sur la pointe de l'entrée de ce port, au milieu de laquelle mismes en écusson relevé aux trois fleurs de lys, et dessus était écrit en grosses lettres entaillées dans du bois, *Vive le roi de France*. En après la plantâmes en leur présence sur la pointe, et la regardaient fort, tant lorsqu'on la faisait que quand on la plantait. Et l'ayant levé en haut, nous nous agenouillions tous ayant les mains jointes, l'adorant à leur vue, et leur faisons signe regardant en montrant le ciel, que d'icelle dépendait notre rédemption de laquelle chose, ils s'émerveillèrent beaucoup, se tournant entr'eux, puis regardant cette croix.”

Cette prise de possession ne plut guère aux Sauvages. Lorsque Cartier et ses compagnons furent retournés à leurs navires, le chef, accompagné de ses trois fils, et de son frère, vint protester contre l'occupation de son territoire. Vêtu d'une vieille peau d'ours noir, de son canot, il fit une harangue aux marins montrant du doigt la croix et le territoire environnant comme s'il eut voulu dire

---

(1) *Discours du voyage.*

qu'il lui appartenait et que la croix ne devait pas être plantée sans sa permission. Par un stratagème des Français il fut embarqué dans un de leurs navires. Cartier essaya alors de lui faire comprendre que la croix avait été plantée "pour donner quelque marque et cognoissance pour pouvoir entrer en ce port". Puis il lui fit comprndre qu'il désirait mener en France deux de ses fils. Pour les engager à faire ce voyage, on revêtit chacun d'eux d'une chemise et d'un sayon de couleur ; on leur mit sur la tête une toque rouge et on leur passa au cou une chaîne de laiton. Les deux jeunes garçons satisfaits de leur accoutrement consentirent à suivre les Français. Le lendemain, les navires de Cartier sortaient de la baie de Pénouil.

La croix plantée par Cartier à Gaspé est, à proprement parler, le premier monument commémoratif élevé au Canada.

Cette croix n'eut pas, il est bien probable, une longue existence. Dès après le départ de Cartier, les Sauvages, qui l'avaient vu élever avec déplaisir, durent la détruire.

P.-G. R.

---

## QUESTIONS

---

Dans son "Plan général de l'état présent des missions du Canada fait en l'année 1683", Mgr de Laval écrit :

"Monsieur Basset prêtre âgé de 35 ans venu de France en l'année 1674 dessert la seigneurie de Repentigny, *Villy* l'île de Jésus et Saint-Sulpice."

Puis il ajoute :

"*Villy* est éloigné de Repentigny d'une lieue dans les terres et a une lieue et demie d'étendue habitée. Il y a 20 familles et 70 âmes. On y dit la messe dans une chapelle domestique."

Quel est aujourd'hui cet établissement de *Villy* ?

|        X X X

—Je lis dans une plainte faite à la prévôté de Québec en 1744 qu'un individu but un *misérable* d'eau de vie. Quelle était cette mesure ?

RIX

## LES FRÈRES DU CANADA

Au nombre des documents que nous avons classés récemment, il en est un qui nous paraît unique de son espèce et qui jette quelque lumière sur un point d'histoire encore peu étudié.

Il s'agit de l'existence d'une société qui s'appelait les *Frères du Canada* et qui aurait été fondée à Montréal à la fin du dix-huitième siècle.

Le document se lit comme suit :

A une assemblée des Frères du Canada tenue  
au Caffé de Sullivan, ce jourd'hui vingt  
deuxième février mil sept cent quatre vingt  
dix. A Frère Jean Guill. De Lisle Salut.

Nous vous avons nommé et choisi, vous nommons et constituons par ces présentes, *Maître des Frères du Canada* etc. de notre ordre; Voulant que vous jouissiez des prérogatives attachées à cette dignité, et voulons en outre que les présentes servent partout où besoin sera,

Car tel est Notre Volonté.

Donné à Montréal, le 22me février mil sept cent quatre vingt dix, sous le sceau de Notre Ordre et la cinquième de notre Institu. . .

Par ordre de l'assemblée

HERSE

Garde sceau

LOUIS LARDY  
Mc LUMSDEN  
JOS PROVAN  
J. C. LEPROHON  
PH. DE ROCHEBLAVE  
JOS ROY  
PIERRE MARASSI

\* \* \*

Celui qui est élu maître était un notaire très en vue et fils de cet autre notaire Delisle que le peuple envoya en Angleterre en 1783 avec MM. Adhémar de Saint-Martin et Wm-D. Powell dans le but de demander un gouvernement constitutionnel pour le Canada.

Parmi les signataires du procès-verbal ci-dessus, Louis Lardy et Jacques-Clément Hersé étaient, croyons-nous, des Français, Mc Lumsden et Provan étaient des Ecossais.

Sur Marassi ou Marassé, on peut consulter Tanguay, Dictionnaire, V, 487.

Les autres sont des Montréalais connus.

A la gauche de la partie inférieure du document est un sceau fort curieux et exceptionnellement bien conservé et bien gravé. Il est circulaire et mesure exactement un pouce et trois lignes de diamètre. Le long de la courbe du haut se trouve l'inscription : *Les Frères du Canada*. 1786. Au-dessous de ces mots est un écu pelté dont la pointe supérieure centrale se termine par un trèfle ou une croix. A l'intérieur de l'écu on voit, en chef, un oeil entouré de rayons, au centre, deux mains entrelacées et, en pointe, le mot *Inséparable*. L'écu est accolé de rinceaux de laurier et de palmier.

\* \* \*

Prenons maintenant connaissance d'un article paru dans le *Canadian Antiquarian* de 1873 (p. 63) et intitulé : *An engraved silver medal of the Frères du Canada*. 1786.

L'article, qui est signé par Sir G.-Duncan Gibb, de Londres, débute par une description de la médaille. Celle-ci a la forme de l'écu qu'on trouve dans le sceau dont nous parlons plus haut. Sur un côté de la médaille ont lit : *Frères du Canada* 1786 et sur l'autre, sont gravés : un oeil en chef, deux mains au centre et le mot *Inséparable* en pointe.

L'auteur raconte que cette médaille lui a été donnée par son oncle, le major George Gibb, de Sorel. Il en avait hérité d'un officier écossais qui avait dû appartenir à cette société. Cet officier était à Montréal en 1786 et il mourut dans cette ville vers 1811.

Ces renseignements sur le premier propriétaire de la médaille s'appliquent fort bien à Joseph Provan, l'un des signataires du procès-verbal. Écossais de race, il mourut à Montréal, le 1er avril 1814, âgé de 55 ans et un nommé B. Gibb assistait à son enterrement.

Sir Duncan Gibb ajoute qu'il ne sait rien sur la société, mais il suppose, avec raison, que son siège principal devait être à Montréal et qu'elle avait été fondée en 1786.

\* \* \*

*Le Bulletin des recherches historiques* de 1911 (p. 96) a posé une question qui pourrait avoir quelque rapport avec les Frères du Canada.

“ Je vois, dit un correspondant, dans l'ouvrage de Clavel, *Histoire pittoresque de la Franc-maçonnerie*, qu'en 1787, il existait une secte maçonnique “ au Canada connue sous le nom de *Franco-maçons régénérés*. Cette loge appartenait-elle au rite anglais ou français ? Où avait-elle son siège ? Connait-

“ on quelques-uns des membres de cette loge ? ”

Personne n'a répondu.

J'ai fait demander à M. J.-Ross Robertson, éditeur de l'*Evening Telegram* de Toronto et l'historien de la Franc-maçonnerie au Canada, s'il possédait quelques informations concernant les Francs-maçons régénérés et les Frères du Canada. On me dit qu'il est d'avis que cette secte et cette société n'ont rien de commun avec le rite anglais.

D'autre part, M. Aegidius Fauteux, le conservateur de la bibliothèque Saint-Sulpice de Montréal, au cours d'une causerie qu'il a faite dernièrement, devant la Société historique de Montréal, sur les Sociétés secrètes au Canada, a fourni des détails nombreux sur une succursale des Frères du Canada qui existait à Québec en 1788. L'érudit conférencier croit que les Frères du Canada et les Francs-maçons régénérés étaient un même ordre.

Cela est possible.

Ne se pourrait-il pas également que l'on ait appelé *Frères du Canada*, une société modélée sur la Franc-maçonnerie, mais n'ayant qu'un but politique ? N'y aurait-il aucune relation entre cette société et le mouvement anti-britannique ou séparatiste que des émissaires français tentèrent de créer en notre pays, à la fin du dix-huitième siècle ?

E.-Z. MASSICOTTE

---

## Marie Renouard, épouse de Robert Giffard

---

Mgr Tanguay, dans son *Dictionnaire généalogique*, ne donne pas la date de la mort de Marie Renouard, épouse de Robert Giffard.

Les registres de Notre-Dame de Québec et de Beauport que nous avons compulsés avec soin sont muets au sujet de la mort de madame Giffard.

Une chose certaine c'est que madame Giffard survécut à son mari. Robert Giffard décéda le 14 avril 1668, et deux ans plus tard, le 2 juillet 1670, sa veuve, par acte passé par le notaire Becquet, donne la seigneurie de Mille-Vaches à son petit-fils, François Aubert de la Chesvaye.

Nous ne croyons pas que madame Giffard soit passée en France après la mort de son mari. Ses enfants la retenaient ici.

Ce qui est plus probable c'est qu'elle est morte à l'Hôtel-Dieu de Québec où une de ses filles avait été religieuse. Les premiers registres de l'Hôtel-Dieu furent détruits dans l'incendie de ce monastère. Ce qui explique l'absence de renseignements au sujet de la date de sa mort.

## Mémoire inédit de l'intendant Hocquart

### MEMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AUX SRS DE MENTHET, DE BOISCLERC ET AUX MRS CHARPENTERS DESTINES POUR LA VISITE DES BOIS DE CHESNE QUI SE TROUVENT DANS L'ETENDUE DE LA RIVIERE DU FORT FRONTENAC, GRANDE RIVIERE ET LES ENVIRONS.

Tous les voyageurs nous ont unanimement rapporté qu'il se trouve quantité de chesnes dans la Rivière du fort Frontenac qui seraient propres pour la construction des Vaisseaux du Roy ; cet objet estant d'une importance extreme à cause des vues que Sa Majesté a d'établir solidement en ce pays la construction des batimens de mer pour son service, nous avons destinée les srs de Menthet, Boisclerc, grand-voyer, avec Henry Parent Me charpentier et Blaize Marié, aide, pour parcourir l'étendue de pays nord et sud qui se trouve le long de cette rivière.

Ils commenceront par visiter l'étendue ou langue de terre qui est baignée par la rivière du fort Frontenac et la Grande Rivière, les charpentiers qui en ont fait l'automne dernier et cet hiver une visite superficielle assurent qu'ils y ont vû 3 ou 4000 chesnes blancs propres à la construction, il faut que la nouvelle visite soit plus exacte d'autant que l'exploitation et le transport des bois se pourraient faire avec peu de frais.

Le s. de Boisclerc fera compter et marquer autant qu'il sera possible tous les chesnes, fera examiner par les charpentiers qui l'accompagnent les racines de plusieurs de ces arbres, la tournure du tronc et les branches, de manière qu'à son retour l'on puisse connoistre le fond qu'il y aura à faire à peu près, sur la quantité de bois tort et bordage que l'on pourra tirer de cet endroit.

Ils observeront s'il y a des chemins praticables pour conduire les bois à exploiter jusqu'au bord de la Grande Rivière dans la seigneurie de M. de Vaudreuil et s'il n'y en a point, ils feront les remarques nécessaires pour établir et mettre en état ceux qui conviendront.

Cette première visite faite, ils monteront dans la rivière du fort Frontenac jusqu'au dessous du Long Sault, examineront au nord et au sud de la rivière les chesnières que l'on assure qui s'y trouvent et feront de pareilles observations à celles qu'ils auront déjà faites plus bas.

Il y a des habitans dans le gouvernement de Montréal qui ont parcouru

à pied les bords de cette rivière et qui connaissent les endroits où sont les chesnes, ces habitans seront très utiles dans la recherche qui s'en doit faire. Ils doivent les amener avec eux un ou deux.

Ce n'est point assez qu'il se trouve des chesnes si on ne trouve le moyen de faire descendre les bois jusqu'au haut du Rapide des Cedres.

Le S. de Menthet qui a fait cent voyages dans cette rivière ne nous a point exagéré les dangers de la navigation, au contraire dans le compte qu'il nous a rendu, il estime que l'on peut faire descendre des cajeux depuis le lac St François jusqu'à la pointe à Rubercourt, ce qui fait une espace de 14 ou 15 lieues, pour s'en assurer, il conviendra de faire l'épreuve d'un ou deux cajeux que les srs Menthet et Boisclerc feront construire et descendre depuis le lac St-François jusqu'à la pointe à Rubercourt ; nous croyons qu'il est à propos d'en faire deux, l'un d'une étendue de 40 ou 50 pieds de longueur et de 15 à 20 pieds de large à deux rangs de pièces les unes sur les autres, et l'autre plus petit d'un simple rang de pièces.

On prétend que le rapide du coteau du Lac du costé de l'ance au Batteau, est l'endroit de cette rivière le plus difficile. Les Srs de Boisclerc et de Menthet doivent mener avec eux des habitans pratiques de la rivière et qui sont dans l'usage de descendre des cajeux par le sault St Louis. Tous remarqueront avec soin les courants, la profondeur de l'eau, et les amets qu'il faudra suivre dans cette navigation.

S'ils parviennent à pouvoir faire descendre les deux cajeux cy-dessus depuis le lac St François jusqu'au haut du rapide des Cedres, ils continueront leur visite au-dessus du lac des deux cotés de la rivière jusqu'au fort Frontenac ; on assure que dans cette étendue le chesne est pour l'ordinaire le bois le plus commun, mais la même difficulté revient pour la descente des bois à cause des rapides ; celui du Long Sault est cependant le seul qui paraisse dangereux quoique M. Menthet prétende y avoir un espace de plus de 10 arpens de large par où les cajeux pourront descendre, il faudra donc faire une nouvelle expérience en construisant deux cajeux de même grandeur que les deux précédens et qu'ils feront descendre par le Long Sault. Sur ce que M. Menthet nous a raporté de la navigation de la rivière du fort Frontenac, que même M. le Chev. de Longueuil est dans l'usage de faire descendre deux batteaux amarrés ensemble chargés de foin, depuis le lac St. François jusqu'à sa terre, on a lieu de penser que l'une et l'autre expérience pour faire descendre des cajeux grands et petits, réussiront, s'il en est autrement les Srs Menthet et Boisclerc examineront s'il est possible d'établir des entrepôts à terre pour éviter les deux rapides

du Long Sault et du Coteau du Lac ; dans ce cas il y aura des chemins à établir, ils observeront les longueurs de ces chemins et les autres difficultés et estimeront autant juste qu'il leur sera possible le travail et l'excédent de dépense que les transports par terre occasionneraient.

Les bois de chesne et la navigation de la rivière du fort Frontenac sont le principal objet du voyage et de la visite des d. Srs. Menthet et Boisclerc, cependant s'ils rencontrent des pinières de pin rouge propres pour la nature des vaisseaux du Roy, ils examineront leur qualité, hauteur et grosseur.

Ils examineront pareillement la qualité des terres situées sur le bord de la rivière tant au nord qu'au sud, si elles sont propres aux cultures, s'il s'y trouve des prairies.

Le sr Boisclerc dressera un Journal exact de la visite et du voyage qu'il va faire dans tous ces quartiers, et il n'obmettra aucune des remarques qu'il aura faites suivant qu'il est prescrit dans ce mémoire et même toutes celles que les lieux et l'occasion luy donneront matière de faire.

Ils doivent observer soigneusement la situation et l'éloignement des chenières du bord de l'eau et les facilités et les difficultés qui peuvent se rencontrer dans les transports.

Si la saison le leur permet, ils visiteront une partie de la grande Rivière, depuis le Long Sault même audessus jusqu'à la terre de la dame de Langloiserie, ils feront les mêmes observations que dans la rivière du fort Frontenac.

Ils partiront de Montréal aussitost que la navigation sera ouverte, nous envoyons à ce sujet à M. Michel les ordres nécessaires pour l'équipement d'un canot pour cette visite.

Le Sr Boisclerc apportera avec luy des copeaux de chesnes blancs, gris et rouges étiquetés ainsy que des pins rouges des différents endroits de la rivière, pour qu'on puisse en connoistre la qualité.

Fait à Québec le vingt mars, 1740.

HOCQUART

# THE MANUFACTURERS LIFE Ins. Company

COMPAGNIE ASSUJETTIE AU CONTROLE DE L'ÉTAT

TRENTIEME ANNEE 31 Décembre 1916.

## Principaux extraits du Compte-Rendu

	1915	1916
Recettes des primes . . . . .	\$ 3,252,237.44	\$ 3,337,598.00
"    " placements, intérêts, loyers, etc	1,155,526.00	1,286,043.00
"    " totales . . . . .	4,387,763.76	4,659,641.00
Sommes payées aux assurées ou mises en réserve pour eux . . . . .	3,275,526.83	3,789,486.00
Réserves statutaires . . . . .	17,337,011.00	18,659,352.00
Surplus net . . . . .	2,254,655.10	2,527,835.00
Actif . . . . .	20,744,678.34	22,694,435.00
Assurances en cours . . . . .	83,746,172.00	89,118,359.00

Afin de démontrer les méthodes de la compagnie, en préparant le Bilan, nous devons dire que si la compagnie n'eût pas créé une réserve spéciale pour contingences, et se fut conformée strictement aux exigences du Gouvernement concernant les réserves, le surplus accumulé serait de \$3,426,963.00.

Il y a peu de compagnie dans cette position, et la Manufacturers Life peut être fière de son record.

La proportion de l'actif au passif est de \$121.62, c'est-à-dire que la compagnie possède \$121.62 pour rencontrer chaque \$100.00 qu'elle doit.

Siège Social . . . . . TORONTO Ont.  
Angle des rues King & Yonge.

Succursale à Québec,

**J. T. LACHANCE, DIRECTEUR.**  
EDIFICE DOMINION,

**126 RUE ST-PIERRE, QUÉBEC**

Demandez un exemplaire du Compte-Rendu.